



lycée professionnel
Gaston Barré

académie
Poitiers

LYCÉE
DES MÉTIERS
DE L'AUTOMOBILE
ET DE LA LOGISTIQUE

Cadre réservé à l'établissement d'accueil

Décision : Admis (sous réserve des
Résultats à l'examen)
Liste complémentaire
Refusé



ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

DEMANDE D'ADMISSION

Mention Complémentaire Technicien en peinture aéronautique (1 an)

CANDIDAT

Nom : Prénom :

N° téléphone : Email (lisible svp) :

Né le : à (commune et département) :

Sexe : M F

Demande son inscription en qualité : Interne Demi-Pensionnaire Interne/Externe Externe

SCOLARITE ANTERIEURE

| Année Scolaire | Classe fréquentée | Etablissement – adresse exacte |
|----------------|-------------------|--------------------------------|
| 2019/2020 | | |
| 2018/2019 | | |
| 2017/2018 | | |

BAC PRO présenté année d'obtention :

Autres diplôme de niveau IV année d'obtention :

Avez-vous sollicité votre admission dans une autre formation (cocher la case correspondante) ?

Bac professionnel CAP Mentions complémentaires formations complémentaires

Précisez :

REPRESENTANT LEGAL

Nom : Prénom :

Adresse postale :

N° téléphone : Lien de parenté (père, mère, tuteur, etc...) :

Signature du candidat

Signature du représentant légal

Mention Complémentaire Technicien en Peinture Aéronautique (1 an)

1 – CONDITIONS D'ADMISSION :

A- La Mention Complémentaire Technicien en Peinture Aéronautique pourra être accessible directement aux élèves titulaires des diplômes suivants :

- Bac pro Réparation des carrosseries,
- Bac pro Aéronautique option avionique,
- Bac pro Aéronautique option structure,
- Bac pro Aéronautique option systèmes,
- Bac pro Aviation générale.

B- Egalement, cette formation sera accessible aux élèves titulaires d'un diplôme de niveau 4 et supérieur (*selon Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles*) autres que ceux cités ci-dessus.

Cette admission sera soumise à la décision du Recteur d'Académie suite à une demande de positionnement. Avant toutes décisions prises par le Recteur, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation aura donné son avis au titre de l'article D.337-143 du code de l'éducation.

2 – REGIME DES ETUDES :

L'inscription d'un élève au Lycée Professionnel est subordonnée à son adhésion au règlement intérieur et à son engagement à le respecter. L'assiduité et l'exactitude à tous les cours sont rigoureusement obligatoires.

Les périodes de formation en entreprise sont de 14 semaines (hors parcours en alternance).

3 – CONSTITUTION DU DOSSIER :

Avant la date limite de dépôt, il faudra fournir :

- La demande d'inscription (au verso) dûment complétée,
- Une lettre de motivation,
- Les photocopies des bulletins scolaires des 2 premiers trimestres (ou du 1^{ier} semestre) de l'année scolaire en cours,
- Les photocopies des bulletins scolaires de l'année n-1 (année précédente),
- Une enveloppe non timbrée à l'adresse du candidat.

4- RESULTAT DE LA COMMISSION D'AFFECTATION :

La validation des candidatures sera communiquée début juillet 2020

AVIS DU CONSEIL DE CLASSE :

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT D'ORIGINE :

Le Chef d'établissement,